

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Séance n°6 du 12 novembre 2025

Délibération n°DEL2025111205

Objet : demande de subvention florales d'automne 2026.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21

Nombre d'excusés : 9

Nombre d'absents : 10

Le douze novembre deux mille vingt-cinq à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Luxé le 4 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès - M. COMBAUD Renaud - M. CROIZARD Christian - M. DANÈDE Laurent - Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine - Mme SEMON Laura.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme ROUX Emilie - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. PANTIER Jean-Marie - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry - M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice - Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucille - M. BŒUF Pascal - M. MATHIEU Xavier - M. SEGUINAR Claudio.

Etaient absents : M. FORT Jean-Paul - Mme GUILLOUNNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - M. THOMAS Hubert - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

DEMANDE DE SUBVENTION FLORALES D'AUTOMNE 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président informe le comité syndical que l'organisation des « Florales d'automne 2026 » est lancée. Les dates pressenties sont les 10 et 11 octobre pour le week-end grand public et le 6 octobre pour la journée professionnelle.

Il propose au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'organisation et la reconduction de cette manifestation sur les modalités habituelles et aussi de solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires.

Après avoir délibéré, les élus du comité syndical par 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **VALIDE** la reconduction de la manifestation « Florales d'automne 2026 » ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions auprès du département de la Charente, des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente, du Leader et autre partenaires publics ;

AR Prefecture

016-200050094-20251112-DEL2025111205-DE
Reçu le 14/11/2025

- **AUTORISE** le président à solliciter des financements auprès de partenaires privés ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette manifestation ;
- **AUTORISE** le président à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification